

## Préambule

La salle informatique est un espace multimédia dédié à la découverte et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

## Pourquoi une charte d'utilisation ?

La présente charte a pour objet de porter à la connaissance des utilisateurs, les informations essentielles à une meilleure utilisation du réseau Internet et des ressources informatiques mises à disposition dans la salle. Elle illustre le comportement responsable que chacun doit avoir au sein de cette structure.

Cette présente charte a pour but de permettre aux membres et aux utilisateurs de disposer longtemps d'un matériel en bon état et de profiter ainsi pleinement de l'utilisation de cette salle. Pensez en effet qu'un mauvais usage ou la dégradation du matériel peut avoir des conséquences pour tous, y compris vous-même, car l'utilisation de la salle risque d'être compromise.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que ces règles soit respectées par tous. Le non respect du règlement intérieur peut entraîner une sanction et/ou une interdiction d'accès à la salle.

L'utilisateur de la salle informatique est seul responsable du contenu des données transitant par le réseau du pôle culturel Ev@sion.

## Responsabilité

- La logique Internet étant basée sur la libre circulation des données, aucun recours ne pourra être déposé à l'encontre du pôle culturel Ev@sion ou de la commune d'Ambarès et Lagrave en raison des dits contenus.

Les utilisateurs sont responsables des sites et des documents qu'ils consultent ou téléchargent.

Le cas échéant, les animateurs et techniciens du pôle culturel Ev@sion peuvent interrompre toute opération qui serait illicite ou contraire à la protection des droits de l'homme, des mineurs ou des auteurs.

## Consultation internet

- Sont interdites, les consultations de site :

- ayant un caractère discriminatoire (art 225-1 à 225-4 du code pénal)
- relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées (art 225-5 à 225-12 du code pénal)
- portant atteinte à la vie privée (art 226-1 à 226-7 du code pénal)
- portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-9 du code pénal)
- comportant des propos calomnieux (art 226-10 à 226-12 du code pénal)
- mettant en péril les mineurs (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal)
- portant atteinte au système de traitement automatisé de données (art 323-1 à 323-7 du code pénal)
- ayant un caractère pornographique, pédophile, terroriste, xénophobe, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

- La récupération, la diffusion, le stockage d'informations illicite sont constitutifs de délits donnant lieu à des sanctions pénales.

Le pôle culturel Ev@sion ou la commune d'Ambarès et Lagrave ne pourront en aucun cas être tenus responsables de la validité des informations consultées sur Internet.

L'installation, de façon volontaire, de programmes espions, de virus ou de logiciel émetteurs de virus, de programmes pour contourner la sécurité et la protection des logiciels est interdite.

Conformément à l'article L 112-2 du code de la propriété intellectuelle, les logiciels sont considérés comme des œuvres, de ce fait la législation relative au droit d'auteur tels que définis à l'article L 111-1 du code la Propriété intellectuelle s'applique.

## Sécurité des personnes

- Les usagers doivent respecter le calme à l'intérieur des locaux de la salle informatique
- Le nombre de personnes maximum autorisé dans les locaux est fixé à 11 personnes (1 par poste + 1 animateur/formateur).

## Public utilisateur

- La consommation de nourriture, boissons et cigarettes par les usagers est interdite dans la salle.
- Les animaux sont interdits dans la salle.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à l'utiliser conformément aux droits définis.

## Utilisation des ordinateurs

- En cas de problèmes techniques, l'utilisateur ne doit pas tenter de réparer par lui-même. Il en informe le personnel du pôle culturel Ev@sion ou à défaut son formateur.
- Il est interdit d'utiliser des CD, disquettes ou clef USB sans l'accord d'un membre du pôle culturel Ev@sion ou d'une convention.
- L'enregistrement de documents personnels et ou confidentiels est déconseillé mais toutefois accordé et doit se faire obligatoirement sur le serveur dans le dossier qui vous a été attribué (nom de votre formation).
- Toute personne souhaitant imprimer un document doit en obtenir l'accord préalable par convention ou auprès d'un membre du pôle culturel Ev@sion.
- La suppression, l'introduction ou la modification du contenu de l'ordinateur (images, raccourcis, fichiers textes, sons...) ne sont pas permises, hormis dans le dossier qui vous a été attribué sur le serveur.
- Aucune modification de la configuration des machines n'est autorisée (dont les configurations d'affichage : fond d'écran, écrans de veille, icônes, curseur...), sauf si elles font partie intégrante de la formation suivie et devront donc être rétablies à la fin de celle-ci.

**Visé par les services Informatique et Culture en date du 04/05/2010.**

Le Maire,  
Vice-Président de la CUB,

Michel HÉRITIÉ

L'utilisateur, le:  
Signature: